FEUILLETON.

ANGE PITOU.

Suite des Mémoires d'un Médecin,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XLI.

Le beau-père.

Cependant, comme le prouvaient les rumeurs toujours croissantes de la foule, les esprits s'allumaient sur la place. Ce n'était déjà plus de la haine, c'était de l'horreur, on ne menaçait plus, on écumait.

Les cris à bas Foulon, mort à Foulon, se croisaient comme des projectiles mortels, dans un bombardement; la foule, toujours croissant, venait étouffer, pour ainsi dire, les gardes à leur poste.

Et déjà dans cette foule commençaient de circuler et de grandir ces bruits qui autorisent les violences.

Ces bruits ne menaçaient plus seulement Foulon, mais les électeurs qui le protégeaient.

—Ils ont laissé fuir le prisonnier ! disaient les uns.

—Entrons ! entrons ! disaient les autres.

—Incendions l'Hôtel-de-Ville !

—En avant ! en avant !

Bailly comprit qu'il n'y avait plus qu'une ressource, puisque M. de Lafayette n'arrivait pas.

C'était que les électeurs eux-mêmes descendissent, se mêlassent aux groupes, et essayassent de convertir les plus furieux.

—Foulon ! Foulon !

Tel était le cri incessant, le rugissement sans relâche de ces flots en furie.

Un assaut général se préparait; les murailles n'y eussent point résisté.

—Monsieur, dit Bailly à Foulon, si vous ne vous montrez pas à la foule, ces gens-là croiront que nous vous avons fait évader; ils forceront la porte, ils entreront ici, et une fois entrés, s'ils vous trouvent, je ne réponds plus de rien.

—Oh! je ne me savais pas si fort exécré, dit Foulon en laissant tomber ses bras inertes.

Et soutenu par Bailly, il se traîna jusqu'à la fenêtre.

Un cri [illegible]

Il y parvint après des efforts inouïs, après avoir risqué vingt fois sa propre existence.

—Oui ! oui ! s'écrièrent les assaillans, qu'on le juge ! qu'on le juge ! mais qu'on le pende !

Ils en étaient là de leur argumentation, quand M. de Lafayette arriva dans l'Hôtel de Ville, conduit par Billot.

La vue de son panache tricolore, un des premiers que l'on eût portés, éteignit aussitôt le bruit et les colères.

Le commandant général de la garde nationale se fit faire passage et répéta plus énergiquement encore que Bailly, tout ce que Bailly avait dit déjà.

Son discours frappa tous ceux qui purent l'entendre, et la cause de Foulon fut gagnée dans la salle des électeurs.

Mais au dehors vingt mille furieux n'avaient point entendu M. de Lafayette et demeuraient immuables dans leur frénésie.

—Allons ! acheva Lafayette, qui croyait tout naturellement que l'effet produit sur ceux qui l'entouraient s'étendait au dehors; allons! cet homme doit être jugé.

Oui ! cria la foule.

—En conséquence, j'ordonne qu'on le conduise en prison, poursuivit Lafayette.

—En prison ! en prison ! heurla la foule.

En même temps le général fit un signe aux gardes de l'Hôtel-de-Ville, qui firent avancer le prisonnier.

La foule ne comprit rien, sinon que sa proie lui arrivait. Elle n'eut pas même l'idée qu'on eût l'espérance de la lui disputer.

Elle sentait, pour ainsi dire, l'odeur de la chair fraîche qui descendait l'escalier.

Billot s'était placé à la fenêtre avec quelques électeurs, avec Bailly lui-même, pour suivre le prisonnier des yeux, tandis qu'il traverserait la place, sous l'escorte des gardes de la ville.

Chemin faisant, Foulon adressait çà et là des paroles perdues qui témoignaient, d'une terreur profonde, mal déguisée, sous des protestations de confiance.

—Noble peuple, disait-il en descendant l'escalier, je ne crains rien; je suis au milieu de mes concitoyens.

Et déjà les rires et les insultes se croisaient autour de lui, quand tout à coup il se trouva hors de la voûte sombre au haut des escaliers donnant sur la place; l'air et le soleil vinrent lui frapper le visage.

Aussitôt un seul cri, cri de rage, hurlement de menace, rugissement de haine, s'élança de vingt mille poitrines. A cette explosion, les gar- [illegible]

[illegible] frénétique effervescence des acteurs.

Ceux-ci se jetaient sur leur victime, comme ferait une meute [illegible] d'une proie insaisissable.

Tous se disputaient Foulon. On comprit enfin, si l'on voulait jouir de son agonie, qu'il fallait se distribuer les rôles.

Sans cela, il allait être mis en morceaux.

Les uns enlevèrent Foulon, qui déjà n'avait plus la force de crier.

Les autres, qui lui avaient ôté sa cravate et déchiré son habit, lui passèrent au cou une corde.

D'autres enfin, montés sur le reverbère, descendaient cette corde que leurs compagnons passaient au cou de l'ex-ministre.

Un instant, on éleva Foulon à la force des bras et on le montra ainsi à la foule, la corde au cou et les mains liées derrière le dos.

Puis, quand la foule eut bien contemplé le patient, bien battu des mains, le signal fut donné, et Foulon, pâle, sanglant, fut hissé à la hauteur du bras de fer de la lanterne, au milieu d'une huée plus terrible que la mort.

Tous ceux qui jusque-là n'avaient rien pu voir aperçurent alors l'ennemi public planant au-dessus de la foule.

De nouveaux cris retentirent; ceux-là, c'était contre les bourreaux qu'ils étaient poussés. Foulon allait-il donc mourir si vite ?

Les bourreaux haussèrent les épaules et se contentèrent de montrer la corde.

La corde était vieille; on pouvait la voir s'effiler brin à brin. Les mouvemens désespérés que Foulon faisait dans son agonie achevèrent de briser le fil qui le retenait; enfin la corde cassa, et Foulon, à demi étranglé, retomba sur le pavé.

Il n'était qu'à la préface du supplice, il n'avait pénétré que dans le vestibule de la mort.

Chacun se précipita vers le patient; on était tranquille; il ne pouvait plus fuir; il venait, en tombant, de se rompre la jambe au-dessous du genou.

Et, cependant, quelques imprécations s'élevèrent, imprécations inintelligentes et calomnieuses: on accusait les exécuteurs, on les prenait pour des gens maladroits. Eux, si ingénieux, au contraire, eux qui avaient choisi la corde ainsi vieille et usée, dans l'espérance que la corde casserait.

Espérance que l'événement, comme on voit, avait justifiée.

[illegible]

—Achevez-moi ! achevez-moi ! s'écriait le malheureux.

Pendant ce temps-là, Bailly et Lafayette priaient, suppliaient, s'écriaient, cherchaient à entamer la foule; tout à coup, Foulon s'élève de nouveau au bout de la corde, qui de nouveau se brise, et leurs prières, leurs supplications, leur agonie non moins douloureuse que celle du patient, se perdent, s'éteignent, se confondent dans le rire universel qui accueille cette seconde chute.

Bailly et Lafayette, ces souverains arbitres, trois jours auparavant, de la volonté de six cent mille Parisiens,—aujourd'hui, l'enfant même ne les écoute plus.—On murmure ; ils gênent, ils interrompent le spectacle.

Billot leur a inutilement prêté le concours de sa vigueur, le robuste athlète a renversé vingt hommes, mais pour pénétrer jusqu'à Foulon il lui faudrait en renverser cinquante, cent, deux cents, et il est au bout de ses forces, et lorsqu'il s'arrête pour essuyer la sueur et le sang qui coulent de son front;—Foulon s'élève une troisième fois jusqu'à la poulie du reverbère.

Cette fois on a eu pitié de lui, on a trouvé une corde neuve.

Enfin, le condamné est mort. La victime ne souffre plus.

Une demi-minute a suffi à la foule pour constater que l'étincelle de vie était éteinte. Maintenant le tigre a tué, il peut dévorer.

Le cadavre, précipité du haut de la lanterne, ne toucha même pas à la terre. Il fut mis en pièces auparavant.

La tête fut séparée du tronc en une seconde et élevée en une seconde au bout d'une pique. C'était fort la mode à cette époque de porter ainsi la tête de ses ennemis.

A ce spectacle, Bailly fut épouvanté. Cette tête, c'était pour lui la Méduse antique.

Lafayette, pâle, l'épée à la main, écartait de lui avec dégoût les gardes, qui essayaient de s'excuser d'avoir été les moins forts.

Billot, trépignant de colère et ruant à droite et à gauche, com- [illegible]

Quant à Pitou, [illegible]

[illegible] signalé à l'Hôtel-de-Ville: les électeurs commencèrent à comprendre qu'ils ne dirigeraient jamais les mouvements [illegible]

Tout à coup, pendant que les furieux s'amusent à traîner dans les ruisseaux le corps décapité de Foulon, un nouveau cri, un nouveau tonnerre roule par delà les ponts.

Un courrier se précipite. La nouvelle qu'il apporte, la foule la sait déjà. Elle l'a devinée sur l'indication de ses plus habiles meneurs, comme le limier qui prend la trace d'après l'inspiration du plus exercé [illegible]

[illegible] autour du courrier, qu'elle enveloppe; elle [illegible] nouvelle proie; elle flaire qu'il vient de parler de Berthier.

C'était vrai.

Interrogé par dix mille bouches à la fois, le courrier est forcé de répondre:

—M. Berthier de Sauvigny a été arrêté à Compiègne. Puis il pénètre dans l'Hôtel de Ville, où il annonce la même chose à Lafayette et à Bailly.

—Bien, bien, je le savais, dit Lafayette.

—Nous le savions, dit Bailly, et les ordres sont donnés pour qu'il soit gardé là.

—Gardé là ? répète le courrier.

—Sans doute, j'ai envoyé deux commissaires avec une escorte.

—Une escorte de deux cent cinquante hommes, n'est-ce pas ? dit un électeur: c'est plus que suffisant.

—Messieurs, dit le courrier, voici justement ce que je viens vous dire: l'escorte a été dispersée et le prisonnier enlevé par la multitude.

—Enlevé ! s'écrie Lafayette. L'escorte s'est laissé enlever son prisonnier ?

—Ne l'accusez pas, général, tout ce qu'elle a pu faire, elle l'a fait.

—Mais M. Berthier ? demanda avec anxiété Bailly.

—On l'amène à Paris, dit le courrier, et il est au Bourget en ce moment.

—Mais s'il vient jusqu'ici, s'écria Billot, il est perdu !

—Vite ! vite ! s'écria Lafayette, cinq cents hommes au Bourget ! Que les commissaires et M. Berthier s'y arrêtent, qu'ils y couchent; pendant la nuit nous aviserons.

—Mais qui osera se charger de cette commission ? dit le courrier, qui regardait avec terreur par la fenêtre cette mer houleuse, dont chaque flot jetait son cri de mort.

—Moi ! s'écria Billot, celui-là je le sauverai.

—Mais vous y périrez, s'écria le courrier, la route est noire de monde.

—Je pars, dit le fermier.

—Inutile, murmura Bailly, qui venait de prêter l'oreille. Ecoutez ! Ecoutez !

Alors on entendit du côté de la porte Saint-Martin un bruit pareil au grondement de la mer sur les galets.

Ce bruit furieux s'échappait par dessus les maisons, comme la vapeur bouillonnante s'échappe par dessus les bords d'un vase.

—Trop tard! dit Lafayette.

—Ils viennent, ils viennent, murmura le courrier; les entendez-vous?

—Un régiment ! un régiment ! cria Lafayette, avec cette généreuse folie de l'humanité qui était le côté brillant de son caractère.

—Eh ! mordieu ! s'écria Bailly, qui jurait pour la première fois peut-être, oubliez-vous donc que notre armée, à nous, c'est justement cette foule que vous voulez combattre !

Et il cacha son visage entre ses mains.

Les cris qu'on avait entendus au loin, s'étaient communiqués, de la foule entassée dans les rues, à la foule entassée sur la place, avec la rapidité d'une traînée de poudre.

On vit alors ceux qui insultaient les tristes restes de Foulon, abandonner leur jeu sanglant pour s'élancer au devant d'une vengeance nouvelle.

Les rues adjacentes à la place dégorgèrent immédiatement une grande partie de cette foule hurlante, qui se rua couteaux levés et poings menaçants vers la rue Saint-Martin, à la rencontre du nouveau cortége de mort.

(A continuer.)

Avis Judiciaires.

Moulor & Claudel vs Joseph Wurzburger—No 7443.

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, troisième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, j'exposerai en vente publique, le samedi, 10 mai 1851, à midi précis, à mon magasin ou dépôt, rue Bienville, No 91, entre celles de Royale et Bourbon,

Une malle et un coffre et leur contenu.

Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Termes et Conditions de la vente: Comptant.

E. N. STRINGER, Constable

30 avril—30,5,10

Succession de Henriette Demoruelle veuve de Noel Jourdan.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. — Attendu que Jules Benit a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la dite succession—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, ALF. ROUSSEAU, Greffier

30 avril—3,en10j

LA VERITABLE

Huile de Foie de Morue,

DE RUSHTON, CLARK & CO.

Pour la Consomption, les Affections Scrofuleuses, le Rhumatisme, la Goutte, &c.

LE Dr. WILLIAMS, célèbre médecin de Londres, atteste qu'ayant conservé des notes sur 234 cas de consomption qu'il a eu à traiter par l'huile de foie de morue, il a reconnu que 206 avaient été ou radicalement guéris ou grandement améliorés; et qu'il est d'opinion que l'huile de foie de morue, lorsqu'elle est pure, fraîche et convenablement préparée, est plus efficace que tout autre remède employé dans ces cas de maladies. Tout dernièrement, un journal anglais consignait le fait que depuis qu'on fait un grand usage de l'huile pure de foie de morue en Angleterre, le chiffre des décès par la consomption était diminué d'environ quarante pour cent.

Autant cette huile est efficace lorsqu'elle est pure, autant elle est malfaisante lorsqu'elle n'a pas cette qualité, et dérange les organes digestifs et met du désordre dans tout le système.

Nous sommes heureux de pouvoir avancer que beaucoup de personnes qui ayant fait usage d'une autre huile que la nôtre, sans pouvoir obtenir d'amélioration dans leur état et s'abandonnaient au désespoir de ne pouvoir se guérir, ont obtenu les meilleurs résultats en se servant de celle de notre manufacture.

Afin de mettre le public à même de connaître quelle est la véritable huile de morue pure, nous apposons notre signature aux bouchons des bouteilles, et nous garantissons alors que l'on obtiendra les résultats désirés.

Cette huile est préparée et vendue, en gros et en détail par RUSHTON, CLARK & Co, chimistes et droguistes, No 110, rue Broadway, No 10, Astor-House, 273, Broadway, et Irvin-House, New-York, et par les principaux droguistes des Etats-Unis et du Canada.

En vente à la Nouvelle-Orléans, chez E. Jarvis & Co, J. Wright & Co, Sickles & Co, Randolph & Pope, et chez les pharmaciens en général.

ATTENTION!—Ayez soin de bien observer si notre signature se trouve sur le bouchon de la bouteille—alors, vous aurez la véritable huile.

22 fev—3m

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'élixir procréatif JUDSON CORDIAL du Dr. LARRETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne prétend pas guérir les maladies. C'est le grand restaurant pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses nerveuses, souffrances physiques, il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfans.

☞ ATTENTION—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New-York, (seul agent américain) est contrefaite.

ATTENTION, LISEZ ET RAPPELEZ-VOUS. Une contrefaçon du célèbre élixir de JUDSON est depuis quelque temps en vente avec le nom de LEVI JUDSON sur l'enveloppe. Le dit Levi Judson est employé dans le magasin de Lucius S. Comstock, que l'on croit être l'instigateur et le vendeur réel de la dite contrefaçon du JUDSON CORDIAL.

Rappelez-vous que la contrefaçon porte le nom de LEVI JUDSON sur l'enveloppe et que la véritable est celle de JUDSON & Co,

No 9, John street, New-York.

Seul agent pour l'Amérique, établi en 1844

☞ A vendre à la Nouvelle Orléans par J. WRIGHT & Co, 151 rue Chartres, à la Mobile par, le Dr J. TUCKER et au Natchez par MITCHEL.

10 ms—6m

WHITE HALL,

Rue St Louis, No 44.

Ouverture d'un grand Salon et Restaurant POUR LES DAMES.

LES soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de WHITE HALL, ont voulu y répondre par des embellissemens considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier.

Ils ont fait décorer ce nouveau Salon par les artistes les plus distingués de la ville; le luxe y est uni au confortable. On y trouvera toutes les primeurs des différentes saisons et des vins de premier choix.

Les soussignés invitent le public à prendre part samedi soir, à un grand LUNCH, par lequel ils ouvriront leur salon.

13nov—a S. VIOSCA & Co.

Bois de construction! Bois de construction!

LES soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de bois blanchis, tels que planches, plafonds et voliges; aussi, des bois de construction, de toutes dimensions, qu'ils offrent à vendre aux prix réguliers du marché, soit pour du comptant, soit pour des acceptations de la ville.

Tous les ordres qui leur seront laissés soit à leur bureau tête du Vieux Bassin, encoignure Toulouse, ou chez leurs agents, MM. Legendre et Ferrier, No 11, rue Bienville, seront remplis dans le plus bref délai. 12 mars DE POUILLY & GAGNET.

Indiennes, Imperiales.

UN grand assortiment d'impériales de diverses qualités, indiennes, linons imprimés, mouchoirs de Verone, platille, britannias, creas, coton en bobine Alexander, à vendre par McDOWELL, MILLS & Co,

11 avril 93, rue Gravier

Charbon—Charbon.

McBEAN, WILLARD & Co, ont constamment en mains, à leurs dépôt de charbon de la ville, No 77, rue de la Douane, 332, rue Tchoupitoulas, et 330, rue Royale, la meilleure qualité de charbon anthracite et cannel anglais, à vendre en gros et en détail ou en lots convenables aux acheteurs, en tonneaux ou en barils à l'usage des plantations. Toute demande sera promptement exécutée.

11avril—☞ McBEAN, WILLARD & Co.

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 158, rue de Chartres. 3m

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre au dessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boites.

Bonne qualité à 28 degrés à $1 50 le gallon;

Surfine qualité 30 " 2 50 le gallon;

Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très beau bénéfice. 4 fev

P. LONGIS, 47, Vieille Levée, offre à vendre:
150 barriques vin de F Durand, au drawback;
150 do do do en magasin,
120 quarts de vin de Porto Miguel Reig;
150 do do do F Gousset;
150 do do Madère do;
15 barriques vin de Bordeaux, pour famille;
20 do do do ordinaire;
3 do do do Médoc Tardieu;
900 caisses vin Médoc vieux;
6 paniers Champagne A Garreau;
100 do do de Vautrein Fils, Aï;
10 vases Médicis, en fonte de fer;
50 paniers d'huile d'olive Plagniol;
24 barriques vin de Genouilhac & Valery, en débarquement du navire Montreal, de Bordeaux.
21av

A LOUER DE SUITE—La Maison en briques, située à l'encoignure des rues Prytania et Thalie. S'adresser à X LAMBERT,
15 av No 62, rue des Magasins

EN débarquement du navire Montreal, venant de Bordeaux, 48 barriques vin rouge, à vendre par X LAMBERT,
15 av No 62, rue des Magasins.

OBJETS DIVERS—50 jambons Westphalie, prime et à bon marché: 100 barils maquereaux No 1&2; 75 caisses blanc de baleine New-Bedford; 100 caisses ballots assortis; 50 boîtes gingembre et conserves assorties; 50 paniers huile Biot, à vendre par
15av—3f E JOHNS, 5, Front Levée

McCLURE et SAUNDERS,
RUE DES MAGASINS, No 9,

INVITENT les marchands de la ville et de la campagne à visiter leur grand assortiment de marchandises de printemps, qu'ils offriront aux plus bas prix possible pour du comptant ou de bon papier sur la ville.

Leur assortiment se compose de
CHAPEAUX,
RUBANS,
PLUMES ET FLEURS,
SOIERIES, BRODERIES,
FOURNITURES DE MODES, &c,

AUSSI:

CHAPEAUX DE PAILLE Anglaise et d'Italie, de Panama, &c., pour hommes et pour enfans.

11 fev—3m

C. RABASSE
Dentiste de Paris

AYANT composé un ODONTALGIQUE qui guérit radicalement les maux de dents et arrête la carie, a l'honneur d'en faire part à [illegible] clients et d'offrir ces services aux personnes qui [illegible]

Ainsi maintenant: plus d'extraction, plus de [illegible]

☞ Il ne continuera ses voyages comme il les [illegible] 16 avril—15 v et l an e

Avis Judiciaires.

Succession de Auguste Bressand.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par C E Lomine, curateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. WM. K. WANTON, Député Greffier

29av—3fen10j

Succession de Clément Marie Cabourel.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la sus-dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Pralon, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. WM K WANTON, Député Greffier

25 avril—3en10

Louis Chauvin Delery versus ses créanciers—No 24,075.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le cinquième tableau provisoire présenté par Bernard Soulié, syndic dudit insolvable, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour. A. BOISBLANC, Député Greffier

26avril—3en10

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Attendu que John Henry Bruns a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Henry Block, enfant mineur de Wm Block, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. J. O. CHALON, Député Greffier.

21 avril—3en10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent—Salut:—Attendu que J. H. Hillebrandt ayant acheté à une vente faite par Norbert Vignié, encanteur, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour pour un avis ou monition conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les ventes par autorité de justice et aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de district de la Nouvelle-Orléans qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par l'encanteur susdit le 14me jour de décembre de l'année 1850, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le deux de novembre de l'année 1850, dans la succession de Hermann Henry Bohlerding, No — du Docket de cette Cour, à laquelle vente J. H. Hillebrandt s'est rendu acquéreur pour le prix ci-après stipulé.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

1o—Un lot de terre dans le faubourg Tremé formant l'encoignure des rues Douane et Marais, désigné par le No 1 de l'îlet No 34, conformément au plan général du dit faubourg, lequel est encore désigné par le No 1 d'un plan particulier dressé par Nelson Fouché en date du 23 mai 1847 et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire public, il mesure conformément au dit plan au pied français, trente pieds de face à la rue Douane, sur une profondeur de soixante-dix pieds et face à la rue Marais, ensemble les bâtisses, améliorations, etc.

2o—Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, désigné par le No 7 de l'îlet No 34, compris entre les rues Douane, Canal, Marais et Villeré, mesurant au pied américain 25 pieds, six pouces et sept lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de cent quatorze pieds, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par J. Communy, voyer de la municipalité No 1, en date du 9 décembre 1841, ensemble les constructions, améliorations, etc.

3o—Un lot de terre situé au faubourg Tremé, désigné par le No 7 de l'îlet No 34, compris entre les rues Douane, Canal, Marais et Villeré, conformément à un plan dressé par Jos. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de F. de Armas, alors notaire public, le dit lot mesurant, au pied américain, quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de cent quatorze pieds, entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

La vente de la moitié indivise de la propriété ci-dessus premièrement décrite est faite pour la somme de deux mille cinq cents piastres, l'acquéreur a payé comptant à John D Kamper, exécuteur, la somme de douze cent cinquante piastres et [illegible] deux billets à ordre de la somme de deux cent cinquante piastres, payables à six et douze mois, portant huit pour cent par an du jour de l'échéance en cas de non-paiement.

La vente de la moitié indivise des propriétés ci-dessus deuxièmement et troisièmement décrites est faite pour la somme de deux mille piastres, l'acquéreur a payé comptant la somme de sept cent cinquante piastres, et pour la balance il a assumé le paiement de la somme de quinze cents piastres, et a fourni deux billets à ordre de trois cent soixante-quinze piastres, payables à six et 12 mois de date avec 8 pour cent par an après l'échéance, en cas de non-paiement.

4o—La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., situé dans le faubourg Tremé, formant l'encoignure des rues Bienville et Marais, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Bienville, sur 87 pieds de profondeur, et faisant face sur la rue Marais.

Cette moitié fut vendue pour la somme de trois mille piastres, en déduction de laquelle l'acquéreur a payé la somme de quinze cents piastres comptant et pour la balance de quinze cents piastres, l'acquéreur a assumé le paiement de la moitié d'un billet de trois mille piastres.

PAROISSE DE JEFFERSON.

5o—Deux lots de terre dans le faubourg Livaudais, situés dans l'îlet compris entre l'Avenue de Washington, les rues Quatrième et Levee et le Public Landing. Les dits lots s'adjoignent l'un l'autre sur le derrière et sont désignés par les numéros 1 et 4.

1—Le lot No 1 forme le lot d'encoignure, faisant face à la batture, et mesure 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face sur le Public Road ou Landing, sur 91 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, et faisant face à la rue Quatrième, avec les bâtisses, améliorations, &c.

2—Le lot No 4 forme le lot d'encoignure et fait face à la rue de la Levée; et mesure 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Levée, sur 91 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur et faisant face à la rue Quatrième, avec les bâtisses, &c.

La vente de la moitié indivise de la propriété ci-devant premièrement décrite est faite pour la somme de deux mille quatre cents cinquante piastres, en partie paiement de laquelle somme l'acquéreur a payé comptant la somme de quatre cent soixante-quinze piastres, et pour la balance s'élevant à la somme de dix neuf cents piastres, l'acquéreur a premièrement assumé le paiement d'une somme de quinze cents piastres, et deuxièmement a donné deux billets à ordre pour la somme de deux cents trente sept piastres et cinquante sous chaque, et payables à six et douze mois, de leur date, avec huit pour cent par an d'intérêt de leur maturité jusqu'à paiement.

La vente de la moitié indivise de la propriété ci-devant deuxièmement décrite est faite pour la somme de douze cent vingt-deux piastres et cinquante sous; l'acquéreur a payé la somme de cent cinquante piastres comptant, et pour la balance s'élevant à la somme de mille soixante douze piastres et cinquante sous, l'acquéreur a assumé le paiement d'une somme de neuf cent vingt-deux piastres et cinquante sous et a fourni deux billets à ordre pour la somme de soixante-quinze piastres chaque, et payables à six et douze mois de date avec 8 p. 0/0 d'intérêt en cas de non paiement.

En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, ce 15 avril 1851, et dans la 75e année de l'Indépendance Américaine.

WM K. WANTON, Dép. Greffier

16av—3fen30j

Pierre Lee et als. vs la terre de John Rellan.

BUREAU DU SHERIF—Etat de la Louisiane—Cour du Cinquième District judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche—A John Rellan et à tous ceux que cela peut concerner:—Sachez:—Que conformément à un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable Cour du Cinquième district, siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée: J'ai saisi le 22 mars 1851, un certain morceau de terre, situé dans la susdite paroisse, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ 25 milles au-dessous de la ville de Thibodaux, ayant 17 1/2 arpents de face, borné en haut par les terres de Madame Crops et en bas par celles de Mme Augeron.

Vous êtes par ces présentes, notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées à ladite cour, dans les trente jours à partir du 21 mars 1851, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande des pétitionnaires, pour satisfaire à la somme de treize cent quarante-neuf piastres et demie, étant le montant auquel ont été adjugées à une vente faite au rabais par l'inspecteur des levées, chemins &c, du 2ème arrondissement de cette paroisse, les réparations à être faites à ladite propriété et les frais de ce procès, conformément à la section 30 d'un acte de la Législature de cet Etat intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1849."

Thibodeaux, ce 22 mars 1851.

25av—8 M. BOURG, Shérif.

Bureau du Recorder.

MUNICIPALITE No UN.

AVIS est par le présent donné que l'assesseur d'Etat du 1er district de la Municipalité No Un vient d'achever les rôles d'assessement pour l'année 1850 et qu'il a les déposés au bureau du recorder où ils pourront être examinés de 9 heures à 2 heures tous les jours, les dimanches exceptés, pendant trente jours à partir de ce jour.

Nlle-Orléans, 14 avril 1851.

14 av—30f JOSEPH GENOIS, Recorder.

CAFE de la Havane—100 sacs à vendre par B VALLS,
11 av 37, rue de la Commune

Ventes à l'Encan.

Succession de J. F. E. Livaudais—Vente à long terme de terrains de valeur situés sur les rues Constance, Magasins et Camp derrière [illegible] Place Annonciation.

Résidence sur la rue Mandeville.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique samedi, 17 mai 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, les terrains ci après décrits, appartenant à la succession de Jacques François Enoul Livaudais:

1o—Trois lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Robin et Lacoursière, désignés par les Nos 1, 2 et 3, mesurant chacun 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

2o—Quatre lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Robin et Course, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4; les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 100 pieds et faisant face dans le fond sur une allée commune, ouvrant sur la rue Course. Le lot No 3 mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 105 pieds. Le lot No 4 mesure 22 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue de la Course sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes.

3o—Trois lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Robin, Lacourse, Camp et Colisée, désignés par les Nos 1, 2 et 3; les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 23 pieds et 4 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur continue d'environ 85 pieds. Le lot No 3 mesure 31 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur d'environ 73 pieds.

4o—Un lot de terre situé au faubourg Marigny sur la rue Mandeville, entre les rues Craps et Grands-Hommes, désigné par le No 201 du plan général du dit faubourg, mesurant 30 pieds de face à la dite rue Mandeville, sur une profondeur de 145 pieds; ensemble une maison briquetée entre poteaux, cuisine et toutes les améliorations qui en dépendent, ainsi que 36 actions au fond capital de la banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées, l'acquéreur de cette propriété assumera aussi le paiement d'un stock-note (prêt sur action) de $600 dû à la dite banque en mars 1852 et renouvelable annuellement selon la charte de ladite banque. Le tout conformément aux plans qui seront exhibés à la vente.

Conditions—Un quart comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets endossés à satisfaction divisés en coupons si on l'exige et garantis par hypothèque spéciale sur les dits lots de terre. Les billets qui ne seraient pas régulièrement payés à leur échéance porteront un intérêt au taux de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant J. S. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16avril—10,24,30,15,16,17.

Place Annonciation

A L'ENCAN ET A LONG CREDIT

Succession de J F E Livaudais.

Céleste Bugue et al. vs John Davis et al.

VENTE POUR OPERER UN PARTAGE.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans, il sera vendu en vente publique, samedi le 17me jour de mai 1851, à midi, dans la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres.

20 Lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Prieur, Course et Orange, désignés par les Nos 1 à 20. Les lots Nos 1 à 19 mesurent chacun environ 25 1/4 pieds de face à la rue de la Course sur une profondeur de 111 pieds ou plus. Le lot No 20 mesurant environ 25 1/4 pieds de face à la rue Orange, sur une profondeur de 111 pieds ou plus. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la vente.

Conditions—Un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets à satisfaction, divisés en coupons et garantis par hypothèque spéciale sur lesdits lots de terre. Les billets qui ne seraient pas régulièrement payés à leur échéance, porteront intérêt au taux de 8 p. 0/0 par an jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant Jos Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.

15av—15,30—15,16,17mai

Succession de Bernard Hartman—Propriété améliorée dans le faubourg Annonciation, sur la rue White.

PAR N. VIGNIE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, il sera vendu en vente publique, samedi, 17 mai 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite:

Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet borné par les rues White, Hercules, Terpsicore et Melpomène, désigné par le lot No 11, de l'îlet No 6, selon le plan dressé par Jos. Pilié, alors voyer, en date du 30 juillet 1840, et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public.

Le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et 6 lignes—Ensemble les constructions et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—La moitié comptant, et le reste à un crédit de 6 et 12 mois, en billets garantis par hypothèque sur la dite propriété, et portant intérêt du jour de la vente jusqu'à leur échéance au taux de 5 0/0, s'ils n'étaient pas régulièrement payés à leur échéance, alors ils porteront intérêt au taux de 8 0/0 par an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A. Chiappella, notaire public 15av—15,30,6,17

Succession du Dr. W. M. Carpenter.

Lots de terre de valeur à Lafayette.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

SAMEDI 24 mai, à midi, il sera vendu à l'Arcade Banks, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un ordre de l'honorable H Overton, juge de la Cinquième Cour de District Judiciaire de la Louisiane, dans et pour la paroisse St-Landry, sous date du 10 avril 1851, les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession du Dr W M Carpenter, savoir:

Deux lots de terre situés dans le faubourg des Nones, Lafayette, désignés sous les Nos 1, 2 et 3, d'après le plan dressé par Hugh Grant, voyer de la ville de Lafayette, le 6 mai 1843; les dits lots sont dans l'îlet borné par les rues Magasins, Live Oak, St-Mary et St-Andrew. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St-Mary et Live Oak et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue St Mary, par 127 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue Live Oak. Les lots Nos 2 et 3 sont adjacents au No 1 et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue St-Mary par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ces belles propriétés sont près du marché de la rue des Magasins et sont très convenables pour des résidences.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et endossés à la satisfaction de l'administrateur. Dans le cas où les dits billets ne seraient pas payés à échéance, ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant T O Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18av—18,30,12,24

Succession de James S. Shaw.

Propriétés de valeur dans la 2me municipalité et dans la ville de Jefferson, face au Rail-Road.

PAR J. A. BEARD & MAY.

SAMEDI 24 mai, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, à la Nlle-Orléans, conformément à un ordre de l'hon. J. N Lea, juge de la 2e Cour de District de la Nlle-Orléans, sous date du 9 avril 1851, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de J. S. Shaw, savoir:

Trois lots de terre dans la 2e municipalité, Nos 1, 2 et 4, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Colliseum, Urania et Felicity; le lot No 1 mesure 30 pieds face à la rue Prytannia par 99 pieds 6 pouces face à la rue Urania, 102 pieds face à la rue Felicity et 52 pieds 11 pouces dans le fond; le lot No 2 mesure 29 pieds 3 pouces face à la rue Urania, 30 pieds face à la rue Felicity, par 52 pieds 11 pouces de profondeur, dans le fond, de la ligne No 1, et 59 pieds 8 pouces sur la ligne de division du No 3. Le lot No 4 mesure 29 pieds 3 pouces face à la rue Urania, 30 pieds face à la rue Felicity, par 66 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 3 et 73 pieds 2 pouces sur l'autre côté. Toutes ces propriétés sont entourées de barrières, les rues sont ouvertes des trois côtés et les banquettes sont faites et payées.

2o—Deux lots de terre dans la 2e municipalité, dans l'îlet borné par les rues Commune, Jackson, Tremé et Franklin, désignés sous les Nos 1 et 4. Le lot No 1 fait face à la rue Franklin et mesure 29 pieds, par 85 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne courant vers la rue Commune, 90 pieds, 3 pouces 7 lignes sur la ligne courant vers la rue Jackson, et 29 pieds 4 pouces 5 lignes dans le fond. Le lot No 4 mesure 24 pieds 9 pouces face à la rue Commune par 98 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne s'étendant vers la rue Tremé, 92 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue Franklin, s'ouvrant dans le fond sur le lot No 1, mesurant 41 pieds 4 pouces 3 lignes.

L'acquéreur du lot No 1 aura droit à 20 actions de la Banque des Citoyens et assumera le paiement d'un billet de $720 dû à la dite Banque, payable et renouvelable conformément à la charte de la dite Banque et aux lois relatives à cet article. L'acquéreur du lot No 4 aura droit à 4 actions de la même Banque et assumera le paiement d'un billet de $756 dû à la dite Banque, payable et renouvelable comme ci-dessus.

3o—Vingt lots de terre dans la ville de Jefferson (autrefois Bouligny), îlet No 64, borné par les rues Nayades, Pitt, Bordeaux et Upperline, numérotés de 1 à 20 inclus, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bonne maison de jardinier avec un bon jardin et le tout bien entouré. Cet îlet est le plus élevé de Bouligny et n'a jamais été submergé.

Toutes ces propriétés sont plus amplement décrites sur un plan dressé par C A Hedin, voyer.

Conditions de la vente—1/4 comptant, balance à 6, 12 et 24 mois de crédit en billets portant hypothèque sur les propriétés avec 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à l'échéance et 8 p. 0/0 s'ils n'étaient pas alors ponctuellement payés, jusqu'à final paiement.

Actes de vente pardevant T. J. Beck, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18av—18,30,12,24

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, rue Royale, No 64, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 25 ja

AGENT—Piastres Mexicaines, à vendre par J M CABALLERO, 36, Vieille Levée,
16 avril entre Bienville et Douane

Ventes à l'encan.

Succession de dame Céleste Euphémie Labranche, veuve décédée de feu William Brown.—Clément Brown vs. Madame Octave Labranche et autres.—Vente pour effectuer un partage.—No. 3,011.

Terrains situés à Lafayette, belles maisons en briques sur les rues St-Charles et Bourbon.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu en vente publique, SAMEDI 3 mai 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites:

1o—UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les améliorations, situé dans le faubourg Lafayette, dans la paroisse Jefferson, mesurant 27 pieds 7 pouces sur le chemin public, entre les rues Joséphine et Adèle, et ayant une profondeur de 189 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne d'en bas. Le dit lot provient d'une partie des lots 4 et 5, d'après le plan original dudit faubourg, et déposé au bureau de C. Pollock, ex-notaire de la Nlle-Orléans. Ce lot est loué pour un an, à partir du 1er octobre 1850, à raison de 25 piastres par mois.

2o—SEIZE LOTS DE TERRE situés dans le nouveau faubourg Lafayette, dans la paroisse Jefferson, désignés par les Nos 2 à 17 inclusivement, dans l'îlet No 30, d'après un plan particulier de la dite propriété à la date du 20 avril 1831, tiré par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé dans l'office de François Joseph-Enoul Dugué Livaudais, ex-juge de la paroisse Jefferson; lesdits lots mesurent comme suit:

No 2 mesure 20 pieds de face à la rue de la Course [Race street] entre les rues Jackson et Philip, sur une profondeur entre lignes parallèles de 151 pieds 10 pouces et 5/8 sur la ligne qui le sépare du No 3, et 152 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare de l'autre propriété.

No 3 mesure 30 pieds de face sur la rue de la Course [Race street], sur une profondeur de 151 pieds 10 pouces et 5/8 sur la ligne qui le sépare du No 2, et 151 pieds 6 pouces 1/8 sur la ligne qui le sépare du No 4.

No 4 mesure 19 pieds 8 pouces 5/8 face à la rue la Course [Race street], sur une profondeur de 151 pieds 6 pouces 1/8 sur la ligne qui le sépare du No 3, et 151 pieds 0 pouces 3/8 sur la ligne qui le sépare des lots Nos 5, 6, 7, 8 et 9.

No 5 forme l'encoignure des rues la Course [Race street] et Philip, et mesure 120 pieds de profondeur sur 20 pieds qui font face à la rue Course [Race street] sur 20 pieds qui font face à la rue Philip.

Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Philip, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

No 14 forme l'encoignure des rues Philip et Helen, et mesure 29 pieds 1 pouce et 3/8 sur la rue Philip, sur une profondeur de 120 pieds face à la rue Helen.

No 15 mesure 19 pieds 8 pouces et 5/8 sur la rue Helen, par une profondeur de 151 pieds 6 pouces et 1/8 sur la ligne qui le divise du No 16, et 151 pieds 3/8 de pouce sur la ligne qui le divise des lots Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

No 16 mesure 30 pieds sur la rue Helen, sur une profondeur de 151 pieds 6 pouces et 1/8 sur la ligne qui le divise du No 15, et 151 pieds 10 pouces 5/8 sur la ligne qui le divise du No 17.

Et le lot No 17 mesure 30 pieds sur ladite rue Helen, sur une profondeur de 151 pieds 10 pouces 5/8 sur la ligne qui le divise du No 16, et 152 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos 18, 19, 20, 21 et 22 dudit plan.

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec une Maison en briques à deux étages, cuisine, chambres à domestiques, &c, &c., situé dans le faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Conti, Dauphine et Bienville, mesurant 31 pieds plus ou moins, sur la rue Bourbon, sur une profondeur de 75 pieds 9 pouces 1/2, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Et le lot de terre situé dans le même îlet mentionné ci-dessus, mesurant 49 pieds français, ou à peu près 52 pieds 2 pouces 1/2, mesure anglaise, faisant face à la rue Conti, sur environ 84 pieds 1/4 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

La maison en briques, à deux étages, avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la rue Bourbon, et le lot vacant face à la rue Conti, sont sujets à un bail passé avec Mr. Redon, à raison de mille piastres par an, pour la maison, et seize piastres 67 cents par an, pour le lot de terre face à la rue Conti; le dit bail expire le 1er novembre 1852.

UN LOT DE TERRE avec une maison à deux étages, cuisines, chambres à domestiques, etc, etc, le tout en briques, situé dans le faubourg Sainte Marie, Municipalité No 2, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Girod, Carondelet et Hevia; le dit lot est désigné par le No 1, d'après un plan fait par N. Rillieux, à la date du 17 février 1847, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville. Le dit lot mesure 24 pieds 6 pouces face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 161 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles, mesure anglaise, dans la dite profondeur, a droit à une allée commune dans la profondeur, dont l'entrée est sur la rue Hevia.

Cette propriété est louée à raison de $1000 par an, bail expirant le 1er novembre prochain.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets sans endossement, divisés en coupons et garantis par hypothèque sur les propriétés vendues. Les billets porteront intérêt du jour de la vente jusqu'à leur échéance, au taux de 6 pour 0/0 par an, et après leur échéance, s'ils n'étaient pas régulièrement payés, alors ils porteront intérêt au taux de 8 pour 0/0 par an jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.

Les acquéreurs des propriétés améliorées seront tenus de faire assurer les constructions et améliorations, et d'en transférer les polices jusqu'au paiement intégral des deux premiers billets.

Les actes de vente pardevant T. Guyot, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2av 5—8—12—16—19—24—30—mai3 et 5

Succession de dame Céleste Euphémie Labranche, veuve décédée de William Brown. Clément Brown vs. Mme Octave Labranche & autres.

VENTE POUR OPERER UN PARTAGE [No. 3,011]

Terres de grande valeur situées sur la rive droite du fleuve Mississipi.—Domestiques de maison, &c, &c.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu en vente publique LUNDI 5 MAI 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, les propriétés et les esclaves ci-après décrits:

Propriétés face au fleuve:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE OU HABITATION, située dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ deux milles au-dessus de la ville de la Nlle-Orléans, vis à vis de la Municipalité No 2 et de la ville de Lafayette, mesurant quatre arpents et onze toises de face au fleuve, sur une profondeur de quarante-cinq arpents entre lignes parallèles. Ensemble toutes les constructions et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande maison de maître, cuisine en briques, chambre à repasser, écuries, cabanes de nègres, pigeonnier, &c, &c, à l'exception d'une petite maison et d'un poulailler qui appartiennent à M. C. Brown, et qui seront enlevés un mois après la vente de la dite habitation.

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ trois milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 3 3/4 d'arpent de face au fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, entre lignes parallèles, et bornée sur la ligne supérieure par la propriété appartenant autrefois à Antoine Foucher Sr., et sur la ligne inférieure par la propriété de M. Charles Derbigny; la dite terre est sujette à un bail verbal en faveur de M. W. Dean, au taux de $25 par mois jusqu'au 1er octobre 1852.

ESCLAVES.

BURKE, bon nègre de champ et jardinier, âgé d'environ 48 ans.

PETER, bon nègre de champ et laboureur, âgé d'environ 35 ans, il s'est absenté il y a deux ans.

JIM, domestique de maison et cocher, âgé d'environ 40 ans.

AUGUSTIN, excellent cuisinier, âgé d'environ 32 ans.

LUCINDA, négresse de champ et marchande, âgée d'environ trente huit ans, elle est allée maronne en 1837.

LAURINNE, très bonne domestique de maison, âgée d'environ 40 ans.

JULIENNE, domestique de maison, âgée d'environ 14 ans.

DESIRÉE, blanchisseuse et domestique de maison, âgée d'environ 40 ans.

Ensemble ses deux enfans, FRANCILLETTE, âgée d'environ 10 ans, et GENEVIEVE, âgée d'environ 9 ans. Désirée a un mal de gorge chronique.

SUZANNE, bonne domestique de maison, et couturière, âgée d'environ 24 ans.

Ensemble ses deux enfans, ALZIRE, âgée de 4 ans, et MAURICETTE, âgée de 2 ans.

SUCKEY, domestique de maison, maladive, âgée d'environ 45 ans.

AVANTINE, domestique de maison, âgée d'environ 35 ans, ensemble son fils BERNARD, âgé de 9 ans.

NANCY, orpheline, âgée d'environ 9 ans.

Termes et conditions:

Pour les esclaves, un tiers comptant et la balance à un crédit de six et douze mois en billets endossés à satisfaction.

Pour les propriétés foncières un tiers comptant et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets sans endosseurs et portant intérêt au taux de six pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à leur échéance. Tous les billets provenant de cette vente seront divisés en coupons et seront garantis par hypothèque spéciale sur les dites propriétés et esclaves et en cas de non paiement à leur échéance, ils porteront intérêt au taux de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant T. Guyol, aux frais des acquéreurs. 2 avril—9,5,8,12,16,19,24,26,m3,5

Succession de Dame Celeste Euphemie Labranche, veuve décédée de William Brown Clement Brown versus Madame Octave Labranche et autres.

Vente pour opérer un partage.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour du troisième district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu en vente publique le jeudi 1er mai 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue Saint-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession.

Deux cent-quarante-quatre actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane sur lesquelles il est dû $66 [?] par action et payables le 1er septembre 1851 et renouvelables annuellement selon les conditions de la charte de ladite banque.

Conditions—comptant. 16 av—25, 26, 1

GRAINES DE LIN—10 barils très fraîche, à vendre par P CURACHE [?],
21v Encoignure Royale et St-Philippe

VENTES A L'ENCAN.

Barèges, Mouchoirs Madras et Cotonnades, &c.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, 1er mai, il sera vendu, à dix heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal,
6000 mètres barège unie et fantaisie, haute nouveauté;
5 malles Madras véritables de l'Inde:
5 do cotonnades françaises bleues;
10 caisses indiennes de fantaisie;
5 do brin coton;
5 balles jupons pure.
Conditions à la vente. 30av

Marchandises sèches d'importation et du pays.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, 1er mai, il sera vendu, à dix heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal,
300 douzaines mouchoirs à carreaux;
274 pièces foulards coton;
183 pièces linons rayés 4/4.

Ainsi que:

150 colis et lots marchandises sèches anglaises, françaises, allemandes, suisses, et du pays, consistant en partie en toiles à draps 12/4 et 10/4, toiles d'Irlande, en pièces et demi pièces, coutil fil et coton, mousselines suisses de tous genres, ginga fil, étoffes à matelas, guingams, indiennes fantaisie et deuil, indiennes rouge pour rideaux, mouchoirs madras, coton sur bobines, mousselines damassées, mousselines imprimées, bretagnes, platilles, foulards soie, mouchoirs batiste fil, soieries, broderies, bas, gants, dentelles, et une variété d'autres marchandises sèches.

Termes à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le matin de la vente. 30 av

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI 1er mai à 4 heures et demie de l'après-midi, il sera vendu à l'encoignure des rues Amour et Histoire, 3me municipalité, le fond et l'installation d'un magasin de groceries. Le dit magasin sera offert en vente en bloc ou détaillé par petits lots, dans le cas où il n'y aurait pas d'acheteur pour le tout. 30av

Toiles, etc. avariées.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI 1er mai, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, pour le compte de qui il appartiendra,
14 caisses toile d'Irlande de 4/4,
4 do platilles,
3 do toile de Paris, avariées dans le voyage d'importation.
Conditions à la vente. 30av

Vente à la folle enchère.

Succession de Antoine Cavelier.

PAR N. VIGNIE.

SAMEDI 31 mai 1851 à midi, il sera vendu en vente publique dans la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, à la folle enchère de M. Marcellin Scheznaidre qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 19 avril 1851, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, les esclaves suivants,

FRANK, nègre âgé d'environ 70 ans,

ROSALIE, négresse do do.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires et garantis par hypothèque sur les dits esclaves. Les billets seront divisés en coupons et domiciliés en cette ville si on l'exige; et en cas de non paiement à leur échéance, ils porteront intérêt à raison de 8 p. cent par an, jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement. Les actes de vente pardevant A. Chiappella, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les esclaves ne seront délivrés que lorsque les conditions de la vente auront été remplies.

30av—4/30j

Terrains de valeur dans la Première Municipalité.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu, samedi 3 mai 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis

Onze lots de terre situés au faubourg Tremé, Première Municipalité, faisant partie de l'ancien jardin Tivoli, savoir:

1o—Un lot désigné par le No 2, de l'îlet No 8, mesurant 38 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, entre les rues Roman et Prieur, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2o—Deux lots désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlet No 7; le lot No 1, formant l'encoignure des rues Dumaine et Prieur et mesurant 40 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 134 pieds 11 pouces de face à la rue Prieur, et 134 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et le lot No 2, attenant au précédent, mesure 40 pieds de face à la rue Dumaine, entre les rues Prieur et Roman, sur une profondeur de 134 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles.

3o—Six lots désignés par les Nos 2, 3, 4, 5 et 9, de l'îlet No 11, et mesurant, savoir:

Le lot No 2, 30 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue d'Orléans, entre les rues Prieur et Johnson, sur une profondeur de 75 pieds.

Les lots Nos 3 et 4, chacun 39 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue d'Orléans, entre les rues Prieur et Johnson, sur une profondeur de 75 pieds.

Le lot No 5, 37 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue d'Orléans, entre Prieur et Johnson, sur une profondeur de 75 pieds.

Et le lot No 9, 30 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Ste Anne, entre les rues Prieur et Johnson, sur une profondeur de 79 pieds 8 pouces 2 lignes.

4o—Trois lots désignés par les Nos 5, 6 et 7, de l'îlet No 10, mesurant chacun 33 pieds de face à la rue St-Pierre et Orléans, entre les rues Prieur et Johnson, sur une profondeur de 114 pieds 6 pouces 6 lignes.

Le tout conformément à un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte et arpenteur, le 9 juin 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, alors notaire.

Termes et Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés, assurés par hypothèque, et, en cas de non paiement portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant Theo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 avril

Superbes Meubles, Tableaux de prix, Vins fins, Esclaves de valeur, et une excellente Voiture de famille avec un Cheval.

PAR J. A. BEARD & MAY.

LUNDI, 5 mai, il sera vendu à l'encan, en commençant à 11 heures, à la résidence de John Winthrop, No 81, rue Royale, sans réserve,

Tout l'entier AMEUBLEMENT de ladite maison, consistant en une grande variété de chaises, tables, belles glaces, armoires, bois de lit et garnitures de lit, tapis, pendules, rideaux, glaces bohémiennes, &c. &c.

AUSSI—Une jolie collection de TABLEAUX, parmi lesquels deux du cabinet des Chevaliers de Malte; l'un représente la décapitation de St Jean Baptiste, et l'autre la mort d'Absalon.

AUSSI—Un magnifique PORTRAIT D'HOGARTH, par Sir James Thornhill,—original positif.

AUSSI—Environ 1500 bouteilles de VINS, des meilleurs choix de Madère, Sherry, Bourgogne, rouge et blanc de Porto, &c. La liste des vins sera vendue le mardi 6, à midi.

AUSSI—Le BAIL de la maison, du 1er novembre prochain, avec privilège de le renouveler pour un an de plus.

Un grand PIANO de Pleyel, en bois de rose, bel instrument d'un son remarquable. Il sera vendu à deux heures.

— Immédiatement après: —

L'esclave JANE, d'environ 36 ans, excellente cuisinière, l'une des meilleures blanchisseuses et repasseuses de la ville; elle sera vendue avec la condition de ne pas quitter la ville; et l'esclave ANNETTE, d'environ 19 ans, femme de chambre et servante, toutes deux acclimatées.

La maison sera ouverte à l'inspection le samedi précédent. Les esclaves seront vendus à midi.

AUSSI—En même temps, une VOITURE de famille et un beau CHEVAL.

Les conditions et les détails seront donnés dans les catalogues, et les meubles pourront être examinés. 26 avril

VENTE A CREDIT ET SANS COMPTANT D'UNE PROPRIETE A L'ENCOIGNURE OUEST DES RUES BOURBON ET ST-PHILIPPE.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI 1er mai, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis—

Un lot de terre formant l'encoignure ouest des rues Bourbon et St-Philippe, mesurant au pied français, 36 pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 90 pieds et face à la rue St-Philippe. Ensemble les deux maisons, ainsi que toutes les améliorations qui en dépendent, et 23 actions du fond capital de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane qui y sont attachées.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un prêt sur action de $4834 50/100 dû à ladite banque Consolidée payable par quotité de $349 30/100 le 1er jour de chaque année, ainsi qu'une contribution annuelle pendant 15 ans de $128 payable le 1er juin; l'intérêt sur le capital après chaque réduction annuelle est de 7 0/0 par an; pour la balance du prix de l'adjudication, un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 25av

GRAND TERRAIN AVANTAGEUSEMENT SITUE A L'ENCOIGNURE DES RUES REMPARTS ET ESPLANADE, ET TRES CONVENABLE POUR UNE RESIDENCE AGREABLE.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI 1er mai 1851, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Louis:

Un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 100 pieds mesure française; ensemble 60 actions de la Banque des Citoyens qui y reposent. Il n'y a pas de terrain mieux situé pour une résidence de famille.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock-note (prêt sur action) en faveur de la dite Banque des Citoyens de $8,100 dû le 1er novembre 1851, et renouvelable annuellement selon les conditions de sa charte.

Pour le reste de l'adjudication—Un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la dite propriété. Les billets qui ne seraient payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 p0 par an jusqu'à parfait paiement, et ce, comme clause pénale seulement. 25 avril

FARINE—200 barils extra St-Louis, superfine;
JAMBONS—40 tierces passé au sucre;
BEURRE de Goshen—40 fréquins beurre frais;
CLOUX—300 barillets assortis;
FROMAGE—100 caisses pine apple et de l'Ouest;
PLOMB—70 barillets, de chasse, assortis;
SAVON—300 caisses; vieux whiskey—100 barils
RIZ—30 tierces frais, en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN,
14 av 33 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN,

Terrains à y ériger des constructions, situés sur le passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI 1er mai, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

Trois lots de terre situés sur le passage de la Bourse, désignés par les Nos 67, 68, 69, d'après un plan qui sera exhibé à la vente. Le lot No 67 mesure 15 1/2 pieds en plus de face au passage, sur une profondeur de 22 1/2 pieds. Les lots Nos. 68 et 69 mesurent chacun 16 pieds de face au passage, sur une profondeur de 22 1/2 pieds.

Conditions—Un quart comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dits terrains, et portant intérêt du jour de la vente jusqu'à leur échéance, au taux de 6 0/0 par an, et après échéance à 8 0/0 par an, comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant A Ducatel, notaire public. 28av

Livres Français, Anglais, &c.

PAR N. VIGNIE, encanteur,

VENDREDI 2 mai, à sept heures du soir, il sera vendu, à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, au premier, pour cause de départ:

Une très belle BIBLIOTHEQUE comprenant des livres rares, curieux, et très anciens, dans les langues française, anglaise, espagnole, &c. Aussi: quelques éditions grecques et latines très précieuses.

Des catalogues seront distribués plusieurs jours avant la vente.

On appelle l'attention des amateurs sur cette belle collection. 28 avril

Bonne Couturière, Blanchisseuse et Repasseuse.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse No 54.

IL sera vendu, à l'encan, le jeudi 1er mai, à midi, à la Bourse St Louis:

Jeannette, négresse âgée de 22 ans, assez bonne couturière blanchisseuse et repasseuse, excellente, elle est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, sujet recommandable sous tous les rapports, et son enfant âgé de deux mois.

Conditions—Comptant.—L'acte de vente par devant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 avril

Vente renvoyée de 8 lots de terre situés à la Baie St-Louis, faisant face au Golfe du Mexique, près du nouveau wharf de Broadwell.

Vente sans réserve.

PAR BONNEVAL & BENIT,

Bureau No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan le jeudi 1er mai, à midi, à la Bourse St-Louis,

HUIT LOTS DE TERRE, situés à la Baie Saint-Louis, à une petite distance du nouveau wharf de Broadwell, désignés par les numéros de 1 à 8, mesurant chacun 91 pieds de face au Golfe du Mexique, sur une profondeur de à peu près 14 arpents. Le tout d'après un plan fait par C A de Armas, architecte, maintenant exposé à la Bourse.

Conditions:—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 av

Vente par catalogue.

Eaux de Vie Françaises, Vins, Huiles, Sardines, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MARDI 6 mai 1851, à dix heures et demie, il sera vendu à l'encan, dans les magasins de MM. Eugène Rochereau & Co., Nos 17 et 19, rue St-Louis:

500 futailles eaux de vie, diverses marques, telles que Castillon 1825, Lagrange 1825 et 1838, C. Martel, J. & C. [illegible], J. Dupuy, St-Charles, Conniée & Martin, A. Ciaudo, &c., &c., dans les magasins de la douane.
900 caisses vin rouge St Julien,
100 do do Château Léoville, Latour, Margaux, &c. &c.
35 caisses vin blanc Eyquem & Barsac
40 do vin du Rhin Hochheimer, Deidesheimer, Johannisberg, &c., &c.
11 pipes genièvre de Hollande sous les clés de la Douane.
66 caisses sardines "Alfred" grandes boîtes.
80 do do "A. Camus" do do.
287 do do do demi boîtes.
13 quarts vin de Madère.
22 do do de Malvoisie.

Liqueurs, kirsch, eau de fleur d'oranger, &c., suivant catalogues qui seront prêts deux jours avant la vente.

Conditions libérales. Voir les catalogues. 2e avril

Vente de propriétés pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi 3 mai 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

Deux lots de terre contigus, situés faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues Annette, St-Bernard, Morales et Urquhart, désignés par les Nos 1 et 2, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Il existe sur le premier lot une maison basse, ayant deux grands appartemens, galerie et cabinets, cuisine, chambre à domestique, écurie, remise, citerne, etc.

Et sur le second lot, une maison haute de 4 pièces, 2 en haut et 2 en bas, galerie en haut, cuisine, four, poulailler, cour en partie carrelée, un très joli jardin sur le devant. Les banquettes sont faites en briques et payées. La première maison a toujours été louée $20 sans les écuries et les remises et la seconde $18 à 20 par mois, sans le rapport du jardin, qui donne $1 par jour. Voir les plans à la Bourse. Les propriétés pourront être examinées avant la vente.

Conditions.—Un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant hypothèque sans endosseurs. 28 av—6f

Propriété de valeur au Faubourg Tremé.

Vente positive et sans réserve.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Bureau, rue Toulouse, No 39.

SAMEDI prochain, 3 mai, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu les propriétés suivantes, pour cause de départ.

1o—Deux lots de terre, compris entre les rues St-Pierre, Villeré, Robertson et la Promenade de Carondelet, désigné par les Nos 3 et 5 dans l'îlet No 86, d'après un plan fait par L. Surgi, ingénieur civil, le 28me jour de février 1849 et déposé au bureau du shérif pour référence; chacun des dits lots de terre mesure au pied américain, 21 pieds 5 1/2 lignes de face à la Promenade du Canal Carondelet et 23 pieds 11 pouces et 6 lignes dans le fond, par les profondeurs suivantes: savoir: le lot No 3; 62 pieds 9 pouces et 6 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 1 et 64 pieds 8 pouces et demi sur la ligne qui le sépare du lot No 5, et le lot No 5 a 64 pieds 8 pouces et demi, sur la ligne qui le sépare du lot No 3; et 66 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 7; sur le lot No 5 se trouvent une maison neuve de deux appartemens, une cuisine de deux appartemens, citerne, &c. Le terrain No 3 est entouré.

2o—Un lot de terre, situé rue Johnson, entre les rues St Philippe et Ursulines, banquette à l'ombre, sur la terre la plus élevée du faubourg Tremé, mesurant 30 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Johnson, sur 147 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec une maison de 4 appartements, deux cabinets et galerie, avec une cuisine de 4 appartemens, puits, citernes et barriques à eau, contenant ensemble 6,000 gallons, pigeonniers, poulailler, latrines et caves, le tout en très bon ordre et tout neuf; la maison est assurée pour $1,500.

3o—Un terrain rue St Philippe, dans le même îlet, entre les rues Johnson et Galvez, mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur 100 pieds de profondeur. Ce terrain, ainsi que la propriété ci-dessus, est renfermé par les rues Ursulines, Galvez, St Philippe et Johnson, terre des plus hautes du faubourg Tremé.

4o—Un lot de terre, au faubourg Tremé, renfermé par les rues Johnson, Prieur, Orléans et Ste Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste Anne, 30 pieds de large dans le fond, sur une profondeur de 80 pieds 4 pouces du côté le plus près de la rue Johnson, et de 80 pieds un pouce et six lignes du côté le plus près de la rue Prieur, mesure américaine.

Conditions à la vente.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant A Chiapella, notaire public. 29av

A. DELAMARE & NADAU DU TREIL,

26 rue St-Louis 26,

Maison de Commission.

Auront constamment à vendre

EAU DE VIE de Cognac de toutes marques et qualités.
EAU DE VIE de la Rochelle de toutes marques et qualités.
BRANDY d'imitation 1re et 4me preuve.
BRANDY ordinaire N. Y.
WHISKEY de toutes marques et qualités.
WHISKEY Old Irish.
VINS ROUGES très vieux et ordinaires de Bordeaux, en barriques et en caisse.
VINS ROUGES de Marseille en barriques et demi barriques.
VINS de Madère, de Porto, de Frontignan (muscat.)
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Dressel & John.
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Deinhart & Jordan.
VINS BLANCS de Bordeaux, en barriques, demi barriques et en caisses.
CHAMPAGNE de différentes marques et qualités
LIQUEURS ASSORTIES, absynthe, kirsch, curaçao, marasquin, eau verte, guignolet, anisette, Mallorka, etc.
RUM de la Jamaïque, d'imitation et de la Louisiane, en boucaut, baril et en dame-jeannes.
GENIEVRE de Hollande et de New-York.
FRUITS ASSORTIS à l'eau de vie.
HUILE D'OLIVE de Marseille et de Bordeaux, en panier et en caisse.
BOUTEILLES VIDES en paniers, sardines à l'huile, capres, cornichons, variantes, olives, etc.
A DELAMARE & NADAU DU TREIL.
20 nov

CONRAD BREGENZER,

SUCCESSEUR DE F. WEIL,

A L'HONNEUR de faire savoir aux artistes et amateurs de PIANOS, qu'il vient de recevoir, par le dernier arrivage, des PIANOS de premier ordre, de la fabrique de M. Pleyel; pianos à queue, pianos [illegible]; aussi: un magnifique piano à queue de sept octaves, de la fabrique de M. Erard. Ils sont tous garantis pour leur solidité, à des prix très modérés. On fait des échanges.

Location, accord et réparation, rue Royale, 287 entre Dumaine et Ste-Anne 8 fev—3m

EN débarquement du navire le Montreal, venant de Bordeaux—84 barriques vin pour famille, à vendre par P LONGIS,
15av 47, Vieille Levée

VENTES DE CE JOUR.

Pour cause de départ.

Vente à crédit d'esclaves, pour la maison et des travaux.

PAR J A BEARD & MAY.

MERCREDI, 30 avril, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse St-Louis, les esclaves ci-après décrits, savoir:

MARY-ANN, griffonne de 31 ans, avec sa fille de 5 ans. Cette griffonne est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et parle anglais et français.

MARY-ANN, négresse de 22 ans, avec son enfant d'un an. Elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et bonne couturière.

RHODA, griffonne de 31 ans, bonne couturière et femme de chambre.

AMERICA, mulâtre d'environ 32 ans, bon peintre

FRANK, griffe de 17 ans, domestique intelligent,

JACK, nègre de 32 ans, parfait briquetier.

JOH, joli griffe de 19 ans, bon domestique et gardien de bureau.

JOHN, de 21 ans, parfait domestique de maison.

WILLIAM, de 27 ans, bon cuisinier à la française et à l'anglaise.

Tous ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi

Conditions—En billets endossés ou mandats tirés et acceptés à la satisfaction du vendeur, payables du 1er au 4 janvier 1852, avec intérêt de la date à raison de huit pour cent par an.

Les actes de vente pardevant A A Baudouin, notaire, aux frais des acquéreurs.

On pourra voir les esclaves la veille de la vente, au bureau des encanteurs à l'Arcade. 24 avril

Plantes—Plantes.

PAR CARMAN & RICARDO.

MERCREDI 30 courant, à 10 heures, il sera vendu, à l'encan, au No 60, rue des Magasins:

200 pots d'oeillets doubles en fleurs.

Aussi—Une variété de plantes de choix.

Conditions—Comptant.

Les plantes aussitôt adjugées seront aux risques des acheteurs et ne seront délivrées que sur paiement. 28 avril

VENTES A L'ENCAN.

Vente sans réserve de deux beaux îlets de terre situés à Bouligny, Jefferson City, près du chemin de fer de Carrollton.

PAR J A BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu, samedi 3 mai prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, deux beaux îlets de terre situés à Jefferson City, Bouligny, et désignés par les Nos 56 et 57.

L'îlet No 56 est borné par les rues Pitt, Valence, Prytanée et Bordeaux, et est divisé en douze terrains mesurant chacun cinquante pieds de face, sur une profondeur de cent pieds.

L'îlet No 57 est borné par les rues Pitt, Cadiz, Prytanée et Valence, et contient aussi douze terrains chacun de cinquante pieds de face sur cent pieds de profondeur.

Ces lots de terre sont à un îlet de distance du chemin de Carrollton et près du débarcadère de Bouligny.

Les terres dans cet endroit sont très élevées et à l'abri de toute inondation.

Cette vente ayant lieu pour cause de départ, sera faite sans réserve. Des facilités seront données aux acheteurs qui voudront escompter leurs billets après la vente.

Un plan des dits terrains est maintenant exposé à l'Arcade de Banks.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, avec billets sans endosseurs, mais portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et portant aussi 8 0/0 d'intérêt l'an en cas de non paiement à échéance.

Les actes de vente pardevant A F Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.

25 avril—25,26,30—1,2,3mai

Vente sans réserve de terrains au faubourg Franklin et au Nouveau faubourg Marigny.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 3 mai 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis

Huit lots de terre situés dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, des Champs-Elysées, Prosper et Soldelle, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Marigny sur 100 pieds de profondeur.

Trois lots de terre situés au Nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues des Champs Elysées, Français, Prosper et Soldelle, mesurant chacun 32 pieds 2 pouces de face à la rue Prosper sur 159 pieds 10 pouces de profondeur.—

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéqués. 30av

Propriétés de valeur à vendre, appartenant autrefois à feu Thomas Hagan.

PAR J. A. BEARD & MAY.

JEUDI 1er mai 1851, à midi, il sera vendu, à l'Arcade de Banks, les propriétés de valeur suivantes appartenant à la succession de Thomas Hagan.

1o—Un certain lot de terre borné par les rues Bassin, Jackson, Franklin et Commune, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Bassin, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, et face à la rue Jackson, avec une maison en briques, à un étage.

2o—Un lot de terre adjoignant le précédent, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Bassin, sur 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles, avec une maison en briques.

3o—Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'îlet No 99, borné par les rues Claiborne, Canal, Jackson et Derbigny. Le lot No 5 mesure 26 pieds 7 pouces 6 lignes sur la rue Claiborne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 6 mesure 26 pieds 7 pouces 5 lignes sur la rue Claiborne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes, avec une maison en bois dans le fond des dits lots.

4o—Sept lots de terre dans l'îlet borné par les rues Canal, Derbigny, Jackson et Claiborne, savoir:

Trois lots de terre Nos 16, 17 et 18 mesurant 25 pieds de face à la rue Canal, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur. Quatre lots de terre sur la rue Derbigny, derrière les lots ci-dessus, sous les Nos 19, 20 et 21 et 22, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

5—Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Pearl et Louisa. Ledit lot mesure 21 pieds 11 pouces 1 ligne, face à la rue Tchoupitoulas, par 83 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison avec une pharmacie, comme d'après le plan

6—Trois lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sous le No 1, 27 et 28, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Canal, Derbigny et Douane. Le Lot No 1, formant l'encoignure des rues Claiborne et Canal, mesure 26 pieds 2 pouces 2 lignes face à la rue Canal, par 104 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur face à la rue Claiborne et borné sur le côté de la rue Derbigny par les lots 27 et 28 adjacents et mesurant chacun 26 pieds 5 pouces 3 lignes face à la rue Canal par 104 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison à deux étages avec cuisines et étables.

7—Un lot de terre formant l'encoignure des rues Jackson et Claiborne, mesurant 26 pieds 7 pouces 6 lignes face à la rue Claiborne, par 105 pieds 9 pouces 8 lignes de profondeur et face à la rue Jackson.

Un autre lot de terre adjacent au précédent, mesurant 26 pieds 7 pouces 6 lignes face à la rue Claiborne par 105 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur.

8—Trois lots de terre dans la 3me municipalité, dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfans, Espagne, Mandeville et Amour, sous les Nos 6, 9 et 12. Les lots Nos 6 et 9 mesurent 27 pieds 8 pouces face à la rue des Bons-Enfans, par 109 pieds de profondeur. Le lot No 12 mesure 27 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue Espagne par 134 pieds 8 pouces de profondeur.

9—Vingt-un lots de terre dans la 2me municipalité, borné par les rues Broad, Commune, Poydras, Avenue Hagan, le Nouveau Canal, entrecoupés par d'autres rues et des plus beaux blocks pour spéculation. Les propriétés au-dessus et au-dessous s'amélioreront rapidement et les rues sont sur le point d'être nivelées, dans tous les îlets. La terre est haute, sèche et défrichée des fortes bois.

10—Deux lots de terre dans la 3de municipalité, bornés par les rues Tchapitoulas, Benjamin, Nouvelle Levée et Hunter, sous les Nos 1 et 2, mesurant chacun 28 pieds 4 pouces face à la rue Tchoupitoulas, par 120 pieds, avec quelques vieux édifices qui s'y trouvent.

11—Un certain magasin de valeur, No 11, rue St Charles, mesurant 30 pieds face à la rue St Charles, par 118 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Commune et 115 pieds sur le côté de la rue du Canal, et 30 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, avec tous les beaux édifices, bureaux, &c., dans le passage connu sous le nom de Passage Hagan.

AUSSI:

La magnifique propriété occupée en ce moment par Hill, McLean & Co. et autres personnes, face à la rue Canal, mesurant 36 pieds 2 3/4 pouces par 159 pieds 10 pouces de profondeur. Le passage connu sous le nom de Hagan Place, forme une allée continue de la rue Canal à la rue St Charles, avec une rangée de bureaux dans le dit passage et les fondations posées pour cinq autres édifices. Cette propriété est louée à d'excellents locataires pour la somme de $7,640 par an.

12—Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Bank Place, Gravier et Natchez, mesurant 25 pieds 2 pouces face à la rue des Magasins par 95 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un grand et commode magasin à quatre étages, occupé par Morphy & Nevius, encanteurs.

CONDITIONS—Pour les propriétés (excepté les 21 îlets) un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date, avec hypothèque sur la propriété.

Conditions pour les 21 îlets—Un quart comptant, balance à 1, 2, 3 et 4 ans, 5 p. 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente, avec hypothèque sur la propriété.

Conditions générales—Tous les billets qui ne seront pas ponctuellement payés à échéance, porteront intérêt à 8 p. 0/0 par an. Les propriétés améliorées seront assurées et la police transférée à l'agent de la succession jusqu'à ce que lesdits billets soient payés. Toutes les ventes devront être terminées dans les 10 jours suivant le jour de l'adjudication ou les propriétés seront revendues sans autre avis ou défauts, après trois avis dans deux journaux de la ville.

Actes de vente pardevant A Chiapella et T O Stark, notaires publics, aux frais des acquéreurs.

6avril

EN débarquement du navire Tennessee, venant de Marseille,
50 barils Madère,
20 caisses grand modèle, eau de fleurs d'oranger,
20 do moyen do do
A vendre par JOHN CLAUZURE,
4avril 60, Vieille Levée, entre St Louis et Conti

EN débarquement de l'Adler, venant de Bordeaux
49 caisses cerises à l'eau de vie,
18 do de guignolet, à vendre par
2av JOHN CLAUZURE.

SERRURES FRANÇAISES—28 caisses serrures françaises de toutes sortes, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co,
16avril 32, rue St-Louis

VENTES DE CE JOUR.

Ombrelles en Soie et Marchandises Sèches.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI, 30 courant, à dix heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,

Une facture d'ombrelles et marquises soie.

Aussi:

125 colis et lots de marchandises sèches comme suit: mousselines blanches, brin blanc, toile pour habitans, coutils écrus et unis, cotonnades, listados, toiles d'Irlande, mouchoirs batiste fil, jaconats français, guinghams, mouchoirs imprimés et coton blanc, mouchoirs madras, ducks, cotons blancs et écrus, cravates soie, dentelles, etc. etc.

Conditions à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 29 av

Vins, Cognac, Genièvre, Huile, &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI 30 avril 1851, à dix heures et demie du matin il sera vendu à l'encan, au No 24, rue Vieille Levée,
60 quarts vin madère "Grousset,"
75 do Porto F. Durand Couronne,
17 barriques vin blanc,
216 caisses vin rouge,
100 do huile d'olive,
40 quarts cognac âme preuve, dans les magasins de la douane,
7 pipes genièvre de Hollande, dans les magasins de la douane,
50,000 cigares de la Havane, importés.

Aussi: Cigares Millars, thes, savon, star candles, sardines à l'huile, huile Plagniol, cognac, genièvre, fromage Gruyère, tamarins, champagne, etc, etc.

2avril

Esclaves—Esclaves.

PAR MORPHY & NEVIUS.

D E. MORPHY, Encanteur.

MERCREDI, 30 avril, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, trois esclaves de prix, savoir:

NELSON, nègre d'environ 33 ans, travailleur aux champs, bucheur et laboureur.

GINNY, négresse âgée d'environ 30 ans, bonne ramasseuse de coton et blanchisseuse.

PATIENCE, négresse d'environ 37 ans, bonne en général pour le travail d'une maison et travaillant aux champs.

Ces esclaves ne sont pas vendus à cause de défauts, attendu qu'ils sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, mais simplement parce que leur propriétaire a besoin d'argent.

Conditions—Comptant. 26av

Lard Salé—Lard Salé.

PAR CARMAN & RICARDO.

MERCREDI 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No 60, rue des Magasins,
3 barriques épaules,
2 do plats côtés.
En déchargement du steamboat York Town.
Conditions—Comptant. 30av

Vente péremptoire de meubles.

PAR MORPHY & NEVIUS.

IL sera vendu mercredi, 30 courant, à quatre heures et demie, au No 70, rue Bacchus,

Canapés, chaises, armoires, bois de lits et toilettes en acajou, pendules, tapis, lampes, fourneau et batterie de cuisine, ainsi que divers autres objets.

On vendra aussi le bail de la dite maison finissant au 1er novembre. 30 av

Succession de Louis Charles Marie comte de Gaalon.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu le mercredi, 30 avril 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, à la folle enchère de M Henry LeGendre, qui a refusé de se conformer aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 27 février 1851—En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, rendu le 14 janvier 1851, et signé le 15 janvier 1851, et à la requête de M. Martin Boye, exécuteur testamentaire de la susdite succession:

La propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre mesurant 62 pieds 5 pouces de face à la rue Colombus, sur environ 75 pieds de profondeur, entre les rues Villere et Plauché, ce terrain est entouré.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $500, payable le 30 avril 1851. Laquelle somme portera huit pour cent d'intérêt en cas de non paiement à son échéance et la balance devra être payée au quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothéqués; lesquels billets devront être tirés par coupons à la convenance des héritiers. Le plan de la susdite propriété sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

L'acte de vente pardevant O. De Armas, notaire public 31 mars—31 15,30

Meubles—Meubles.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MERCREDI, 30 avril 1851, à dix heures et demie, il sera vendu SANS RESERVE, au No 75, rue Philippa, entre les rues Gravier et Perdido,

Le mobilier de la dite maison, consistant en bois de lit en acajou, armoires, sophas, do, divans et chaises do; sideboard avec dessus en marbre, toilettes, lavabos, tables de centre, do à toilette, consoles, glaces, rideaux, tapis, linge de lits, argenterie, etc.

Conditions—comptant. La maison est à louer.

26 avril—3

Ventes a l'encan.

Vente positive d'un beau mobilier pour cause de départ.

PAR VALETON & BARNETT.

SAMEDI 3 mai, à 11 heures du matin, il sera vendu, au domicile de feu capitaine Freeman Annable, No 187, rue de l'Esplanade, le mobilier de la dite maison, se composant de meubles en acajou, tels que: sofas, chaises, ottomanes, armoires, sideboard, ornemens de cheminée, glaces, lits, lavabos à dessus de marbre, tables rondes, bureaux, tables à manger, tapis, garde manger, matelas en crin et en mousse, rideaux et tapisseries, pendules, lampes astrales et autres ustensiles de cuisine. Le tout sera vendu sans réserve pour du comptant 30 avril

Mulets, Chevaux et Drays.

PAR VALETON & BARNETT.

IL sera vendu samedi, 3 mai prochain, à quatre heures précises de l'après-midi, à l'écurie de Wm Barnett, rue St-Paul, entre Commune et Gravier,
1o—25 beaux mulets, domptés et acclimatés.
2o—3 chevaux de drays et voitures.
3o—12 drays, harnais et licences.
4o—Charrettes et harnais doubles
Conditions—Comptant. 30 avril

PAR SYKES, HYDE & CO.

JEUDI, 1er mai, à 10 heures et demie, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 51, rue des Magasins, pour compte de la barque Tennessee et des propriétaires,

49 caisses SAVON de Castille, endommagé dans le voyage d'importation.

Conditions—Comptant. 29av

Avis de Société.

J'AI formé aujourd'hui une société avec M. Geo. MAY, et je prends la liberté de demander la continuation du patronage que le public m'a accordé depuis quatorze ans que j'exerce la profession d'encanteur et estimateur.

J. A. BEARD, 8, Banks Arcade.

J. A. BEARD & MAY,

Encanteurs et Estimateurs,

8, ARCADE BANKS.

1av Nlle-Orléans.

ELIXIR HYGIENIQUE contre le Mal-de-mer.

Du Dr. EDOUARD MARTIN.

DEPUIS un certain nombre d'années, le monde scientifique, les Médecins surtout, s'étant aperçus du vide causé dans l'immense collection des agens curatifs, par l'absence de toute composition, de toute substance propre à arrêter ou au moins à pallier les effets désagréables du mal de mer, proposèrent divers remèdes, simples ou combinés, ayant pour but de remplir cette lacune. Ces remèdes, après maints essais, n'ont répondu que médiocrement aux espérances qu'on en avait conçues: on peut s'en faire une idée exacte en feuilletant les journaux de Pharmacie, de Chimie et de Médecine de tous les pays, publiés depuis 1843.

L'inventeur de l'Elixir Hygiénique vient enfin d'atteindre ce but si longtemps convoité. Après bien des essais, des tâtonnements, des altérations dans la proportion des substances employées à composer cet Elixir, il est parvenu à pouvoir offrir aux voyageurs, une liqueur très agréable au goût, inaltérable dans les divers climats du globe, et indécomposable par la vieillesse.

Cette liqueur arrête instantanément le mal-de-mer et remet l'estomac dans son état normal. Quelque délicate que soit la constitution de la personne qui en fait usage, l'Elixir Hygiénique agit avec la même infaillibilité et lui procure un bien-être général. Les nausées cessent comme par magie; le calme renaît; le sommeil est plus doux, l'appétit est éveillé; la digestion s'effectue promptement sous l'influence de cet Elixir Hygiénique et Tonique.

L'inventeur ayant pu, pendant un récent voyage, faire lui-même un essai décisif de son médicament, s'est décidé à le livrer au public. Il pourrait, à l'appui de ce qui précède, produire les témoignages de plusieurs capitaines de navires, mais il se borne à étayer de l'opinion d'un des capitaines les plus intelligents et les plus distingués de la Marine Marchande Française. M. le capitaine Labory ayant bien voulu par lui-même expérimenter, sous une autre forme, ce médicament pendant plusieurs voyages, exprime le résultat de ses essais de la manière suivante:

Cher Docteur:

[illegible]

(Signé) A. LABORY, [illegible]

[illegible]

A vendre en gros et en détail par [illegible], Pharmacien, à la Nlle-Orléans. Seul Agent du Propriétaire—Le Dr. Edouard Martin.

15 mars

COMPAGNIE DE LA MALLE DU PACIFIQUE.

☞ La seule ligne qui mène à la Californie et l'Oregon, par la voie de la Havane et Chagres

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

LE superbe navire à double machine OHIO, commandé par Jas. F. Schenck, de la marine des Etats-Unis, partira mardi 13 mai, à huit heures du matin; il se relie au navire à vapeur de la malle du Pacifique TENNESSEE, qui partira de Panama vers le 1er juin.

Prix du Passage:

Nouvelle Orléans à Chagres—Salon $70 seconde chambre $55, entrepont $35

Panama à San Francisco—Salon $250 seconde chambre $225, entrepont $125.

Pour passage, s'adresser à ARMSTRONG, LAWRASON & Co,
30 avril 106, rue des Magasins

Compagnie des Steamships de la Malle des Etats-Unis

☞ D'après les nouveaux arrangements faits par cette compagnie, des steamers inspectés et approuvés par le département de la marine transporteront la malle des Etats-Unis, partiront de la Nouvelle-Orléans pour New-York et Chagres via la Havane, le 13 et le 28 de chaque mois.

Compagnie de la malle des Steamships des Etats-Unis.

REDUCTION DES PRIX.

Pour New-York, la Havane et Chagres, avec la malle du gouvernement.

Le magnifique steamship OHIO, commandant Jas F Schenk, de la marine des Etats-Unis partira du wharf de la Place d'Armes pour New-York via la Havane, dimanche 13 mai, à 8 heures précises.

Les passagers pour Chagres prendront à la Havane le magnifique steamer Georgia.

Prix du Passage:

Pour New-York—A la chambre $ [illegible]
— Hamacs, 40 Entrepont [illegible]
Pour la Havane à la chambre $40
— Hamacs, 30 Entrepont [illegible]
Pour Chagres, à la Chambre $ [illegible]
— Hamacs, 55 Entrepont 35

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports du consul espagnol.

On prendra des espèces seulement comme fret pour la Havane.

Il ne sera plus signé de connaissement après le départ du steamer.

JAMES R JENNINGS, Agent.
30 avril 95, rue des Magasins

Pour New-York en ligne directe

PRIX REDUITS—DEVANÇANT LA MALLE.

Le magnifique steamship neuf UNION, capt Thos S. Budd, partira de son wharf à Lafayette jeudi 1er mai, à 8 heures du matin. La rapidité de sa marche donne lieu de croire qu'il devancera ses passagers avant l'arrivée de la malle des Etats-Unis.

PRIX DU PASSAGE.
Salon $60, Hamacs $45
2e salon 50, Entrepont [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à BABCOCK & FENNELL,
24 av 90, rue Commune

Pour la Californie.

Le steamer régulier de la malle partira de PANAMA pour SAN FRANCISCO le 1er mai prochain

Billets à vendre par ARMSTRONG, LAWRASON & Co, 106, rue des Magasins

N. B. Les passagers partant de la Nouvelle-Orléans par l'Ohio arriveront à temps pour le départ du steamer ci-dessus.

POUR NEW-YORK

Ligne de steamers entre New-York et la Nouvelle-Orléans—Les steamers neufs, élégans et à double moteur UNION, (1500 tonneaux), capitaine T S Budd, et WINFIELD SCOTT, (2000 tonneaux) capitaine [illegible], composant cette ligne, partiront de New-York et de la Nouvelle Orléans le 15 de chaque mois à trois heures P. M., de New-York et à — A. M. de la Nouvelle Orléans, excepté quand les dates fixées tomberont un dimanche, dans ce cas les steamers partiront le lendemain.

Ces steamers devront partir comme suit

De la Nouvelle-Orléans.
L'UNION, le jeudi 1er mai.
LE WINFIELD SCOTT, le jeudi 15 mai.

De New York.
L'UNION, le mardi 15 avril.
LE WINFIELD SCOTT, le jeudi 1er mai.
L'UNION, le jeudi 15 mai.

Ces steamers ont été construits avec le plus grand soin et rien n'a été épargné pour leur donner la solidité, la vitesse et le confort

Passage à la chambre $75, à l'entrepont $35.

Pour fret ou passage pour le Winfield Scott s'adresser à DAVIS, BROOKS & Co, New-York

Pour le steamer Union à SPOFFORD, TILESTON & Co, New-York

A la Nouvelle-Orléans, chez BABCOCK & FENNELL,
2 avril 90 rue Commune

Le brick CARLOTTA, capitaine Costa, du port d'environ 600 balles, prendrait un chargement pour Gênes ou un des ports de la Méditerranée. Pour fret, s'adresser à DOMINIQUE LANATA,
24av 9 & 10, rue Jefferson

POUR SAN-FRANCISCO.

Ligne régulière de la Californie.

La barque neuve SALEM, capt. Hobart, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu.

Ce navire a été construit exprès pour ces voyages et l'on pense qu'il fera de courtes traversées. Il peut recevoir 8 ou 10 passagers à la chambre et est parfaitement pourvu des objets nécessaires.

Pour fret ou passage s'adresser à SECCOMB & VOORHIES
24 av 15, rue Tchoupitoulas

Pour Liverpool—Le navire fin voilier J C CALHOUN, capt J C Lowell, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord face au poteau 3, Seconde Municipalité, ou à
29av H V BAXTER, 79, Commune

Pour New-York—Ligne de paquebots de Stanton—Départ lundi 23 courant—Le navire ST CHARLES, capitaine Hillard, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et chargeant, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, poteau — vis à vis la rue St-Joseph ou à J W STANTON & Co,

Encoignure Magasins et Lafayette

☞ Ce navire a un beau rouffle sur l'avant pour les passagers d'entrepont. 23 avril

Pour Boston—Ligne de Stanton—Devant partir cette semaine—Le navire fin voilier HORSBURGH, capitaine Osgood, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret de 400 balles de coton ou autres fret léger, et passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au poteau No 5, Seconde Municipalité, ou à J W STANTON & Co.
23 avril Encoignure Magasins et Lafayette

Pour le Havre—Devant partir cette semaine)—Le navire paquebot régulier de première classe, EMPEROR, capitaine Dedrich, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira comme il est dit. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à H V BAXTER, 79 rue Commune

Pour passage, avec de beaux emménagements à la chambre et à l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, poteau No 5, Troisième Municipalité.

26 avril

Pour Marseille—Le brick fin voilier MARECHAL NEY, capitaine Lillie, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, pour quatre ou cinq passagers à la chambre, s'adresser à bord ou à R W DEAN,
23 avril—☞ 88 rue Gravier

Pour le Havre—Le navire paquebot régulier de New-York, INDIANA, capt. J. Bennett, ayant en ce moment la plus grande portion de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au poteau No 3, Deuxième Municipalité ou à JOHN O WOODRUFF & Co, 108, rue des Magasins,

ou à J P WHITNEY & Co, 61, rue du Camp.

P. S. L'Indiana ayant 12 superbes cabines closes, il lui reste encore cinq à disposer; aussi, une dunette pouvant recevoir convenablement 30 passagers. 23 av—☞

Pour Liverpool—La barque fine voilière ROBERT, capt. Isaac Beauchamp, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, poteau 14, 2me Municipalité, ou à H V BAXTER,
[illegible]av 79, rue Commune

Pour Gibraltar et Cadix—La goëlette fine voilière MARY F. LUTTERLOH, capitaine Wm Somers, ayant tout son chargement engagé, partira le 10 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au poteau No 6, Seconde Municipalité, ou à WILLIAMSON, GRATIAA & Co,
11 avril 34, rue Natchez

A AFFRETER—La goëlette fine voilière Merchant, doublée et chevillée en cuivre, du port d'environ 250 barriques, le pont. S'adresser à E J HART & Co,
30 avril 79, rue Tchoupitoulas

A AFFRETER—La nouvelle barque SALEM, du port de 300 tonneaux, s'adresser à SECCOMB & VOORHIES,
10 av 15, Tchoupitoulas

Succession de John McDonogh.

LES personnes devant à la succession McDonogh sont requises de payer entre les mains des exécuteurs de la dite succession, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont invitées à les présenter au bureau des exécuteurs, encoignure des rues Bienville et Royale.

[illegible] Exécuteurs. [illegible] Commissaires.

16 janv

[illegible]